

Séance du 28 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit janvier à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 20 janvier 2014

Présents : Pascal THEVENOUX, Jean PERISSE, Simone GIRANTON, Didier CHARPIN, Didier MAURICE, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Xavier ANGLEYS, Vincent AUBRET, Philippe SABOT, Bernadette TAILLON.

Absents excusés : Carole CHARNET.

Secrétaire de séance : Bernadette TAILLON.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2013 à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la modification des statuts de l'ATDA

A L'ORDRE DU JOUR

Vacance de poste au grade de Garde champêtre et d'adjoint technique

Suite à la demande de mutation de Monsieur Lionel Morlat, il convient de supprimer les postes au grade de Garde-champêtre à hauteur de 28 heures et d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 7 heures qu'il occupait. Une saisine de la Commission Administrative paritaire sera faite.

Création d'un poste au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps plein

Les missions principales de ce poste seront les suivantes :

- Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune.
- Entretien et assurer les opérations de maintenance des équipements, de la voirie et des espaces verts, des bâtiments, des réseaux d'eaux, de d'assainissement
- Gestion des matériels et outillages
- Aide lors des manifestations et évènements ponctuels
- Gestion des documents administratifs liés au domaine technique

Les qualifications requises pour ce poste seront les suivantes

- Permis B et C exigés
- Diplôme de niveau 5 dans le bâtiment ou mécanique souhaité
- Formation en gestes, postures et secourisme souhaité

La date butoir de réception des candidatures est fixée au mardi 25 février 2014

Une commission composée de Messieurs Pascal THEVENOUX, Jean PERISSE, Philippe SABOT, Maurice Colette, Didier CHARPIN, Didier MAURICE et Xavier ANGLEYS et de Mesdames Simone GIRANTON et Martine LUSTIERE sera chargée des sélections et entretiens.

Mise à disposition de salles de réunions en vue des élections

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément au 2ème alinéa de l'article L.52.8 du Code Électoral, les collectivités ne peuvent, de quelque manière que ce soit, participer au financement de la campagne électorale.

Par contre, elles peuvent mettre à disposition des candidats des salles de réunions, à condition bien-sûr de ne faire aucune discrimination entre les candidats, de n'accorder aucune préférence d'aucune sorte à une liste ou une autre, et d'appliquer la même politique tarifaire à l'égard de tous les candidats.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre la salle de réunions et la salle polyvalente à disposition des candidats aux élections municipales de mars 2014, à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de mettre la salle de réunions et la salle polyvalente à disposition des candidats aux élections municipale de mars 2014, à titre gratuit.

Demande du RPI

Monsieur le Maire informe le Conseil que le RPI souhaite organiser un vide grenier le samedi 22 mars 2014 dans la cour de l'école primaire. Pour assurer le bon déroulement de la manifestation, madame Nadège BIZIEN, présidente de l'association, demande la mise à disposition d'une alimentation électrique, des toilettes et de la cantine de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de Madame BIZIEN.

Demande du GAEC HENRY

Monsieur le Maire informe le Conseil que le GAEC HENRY demande l'autorisation de traverser le chemin rural n°10 entre les parcelles ZH 20, ZH 24 et ZH 38 à ZH 47 pour le passage d'un fil aérien ainsi que la traversée du chemin rural n°5 entre les parcelles ZE 3 et ZE 34 pour le passage d'un fil souterrain.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande du GAEC Henry, les travaux étant à la charge du demandeur. Philippe SABOT sera chargé de suivre le dossier en collaboration avec Thierry HENRY.

Demande de la fanfare « Les Enfants de la Besbre »

Monsieur le Maire informe le Conseil que la fanfare « Les Enfants de la Besbre » demande la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente afin de proposer au public son nouveau conte musical « Les Musiciens de Brême ». Les finances de la fanfare ne permettant pas d'engager de dépenses autres que celles inhérentes au spectacle (partitions, SACEM...).

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité de faire bénéficier la fanfare « Les Enfants de la Besbre » des tarifs préférentiels réservés aux associations Pierrefittoises et non de leur accorder la gratuité dans la mesure où il est prévu qu'une participation soit demandée aux spectateurs.

Modification des statuts de l'ATDA

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la suppression de l'ATESAT (Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Afin de poursuivre l'aide apportée aux collectivités en matière de voirie et d'ouvrage d'art, l'ATDA (l'Agente Technique du Département de l'Allier) a décidé de modifier ses statuts. Désormais, en complément de ses missions de base l'ATDA propose aux collectivités qui le souhaitent une compétence optionnelle qui comprend une assistance pour :

- * la gestion des actes du domaine public
- * la maîtrise d'ouvrage pour la voirie

- * les ouvrages d'art
- * la gestion de la voirie

Considérant la nécessité pour la commune de continuer de bénéficier d'une assistance en matière de voirie et d'ouvrage d'art et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir la compétence optionnelle.

Le montant de la cotisation s'élèvera désormais à 0.91€ par an et par habitant soit :

- * 0.51€ par an et par habitant pour les missions de base
- * 0.40€ par an et par habitant pour la compétence optionnelle.

Questions diverses

« La Péniche » : Les interventions et visites successives de la chambre de commerce et de la mission accueil ont permis d'établir un diagnostic précis de la situation actuelle de l'établissement. Après analyse, différents points forts mais aussi points faibles sur la période écoulée depuis l'ouverture ont été pointés et expliquent la difficulté de trésorerie constatée aujourd'hui. Les perspectives d'avenir de la société reposent essentiellement sur l'intervention à très court terme du SOSAC (Service d'Orientation Sociale des Artisans et Commerçants).